



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 4 novembre 2020

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Nora FORGIARINI, Serge THEIN, échevins
Ben HENTGES, secrétaire communal ff.

Objet: Modification temporaire du règlement de circulation communal

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu les travaux dans la rue Principale à Schuttrange à la hauteur de l'immeuble n°92;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 26 octobre 2020 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer le 14 novembre 2020;

arrête u n a n i m e m e n t

Art.1° En date du 14 novembre 2020, entre 10h00 et 18h00, la circulation à la hauteur de l'immeuble n° 92, rue Principale à Schuttrange est réglée comme suit :

- Une moitié de la rue est barrée pendant les travaux exécutés en demi-chaussée et toute circulation est interdite du côté barré de la rue à l'exception des engins de chantiers. A tout moment, une moitié de la rue doit être ouverte à la circulation.
- Sans porter préjudice à l'alinéa précédent, la circulation y est réglée par des feux tricolores.
- Les piétons doivent emprunter le trottoir de l'autre côté du chantier.

Ces prescriptions sont indiquées par les signaux y relatifs.

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 4 novembre 2020

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



Ben HENTGES
Secrétaire communal ff.